

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 09/04/2010



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-5-6-3

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **ETUDE POUR L'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION EN EAU DU SUNDGAU REALISATION DE DEUX PIEZOMETRES DANS LA MOLASSE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-5-6-4 du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 Eau (C01),
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'affecter une somme de 220 000 € à la réalisation de deux piézomètres profonds dans la molasse, conformément au rapport. Cette somme est prélevée sur l'Autorisation de Programme de 300 000 € prévue au Budget Primitif 2010 pour les études en matière d'eau,
- Autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à l'affecter au Programme C111 en question.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté